

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 96.102

L'An mil neuf cent quatre vingt seize le 2 Décembre à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

22 Novembre 1996

DATE D'AFFICHAGE

22 Novembre 1996

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN et SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

M. BUJARD par M. GAVEN

M. SABATHIER par M. le Maire

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 31
Nombre de Votants : 33

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Cession gratuite de terrain angle Rue des Paquerettes / Rue des Cendrilles

VOTE : UNANIMITE

En vue de procéder à l'élargissement de la rue des Paquerettes (au niveau de l'intersection avec la rue des Cendrilles) il convient de procéder à l'acquisition d'une bande de terrain pour la mise à l'alignement : il s'agit de la parcelle appartenant à Monsieur et Madame PALACIN cadastrée section B0 n° 28 d'une surface de 22 m² environ.

Pour cette division parcellaire, un document d'arpentage a été établi et après négociation, les intéressés ont accepté le principe d'une cession gratuite de terrain . Au titre de cette cession, la collectivité se propose de reconstruire une clôture au nouvel alignement (clôture en blocs agglomérés enduit deux faces hauteur 1,40 m et couronnement en béton teinté, ainsi qu'une modification des entrées, portail et portillon).

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avis de la Commission des Travaux,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'acquérir par voie de cession gratuite la parcelle de terrain cadastrée section B0 n° 28 appartenant à Monsieur et Madame PALACIN pour une surface de 22 m² environ
- de faire réaliser par l'entreprise désignée par la Collectivité, les travaux de reconstruction d'une clôture, enduits et modifications d'entrées
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'acte d'acquisition concrétisant la transaction qui sera dressée à l'étude de Maître B. ROME SCP LANSAC 1 boulevard de Cordouan BP 46 17204 ROYAN CEDEX
- de prendre en charge les frais et honoraires du notaire chargé de la régularisation de la transaction,
- d'imputer les dépenses correspondantes aux frais de notaire au chapitre 901-10 article 2101-0 ainsi que les travaux de reconstruction, au chapitre 901-10 article 23301 du budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 3 Décembre 1996
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS